



# NORVÈGE

## Ce qu'il faut savoir avant votre départ

Mis à jour le 20 décembre 2018 à 12h11



### ► Réglementation routière



#### Limitations de vitesse

	Agglomérations	Routes	Voies rapides	Autoroutes
Véhicules de moins de 3,5 t	50	80	100 ou 90	100 ou 90
Véhicules tractant une remorque équipée de freins	50	80	80	80
Véhicules tractant une remorque sans freins	50	60	60	60



#### Alcoolémie

0.2 g / litre de sang



#### Feux

Utilisation obligatoire pour tous les véhicules, de jour comme de nuit, dans les villes et hors agglomération



#### GPS et détecteur

GPS avec avertisseur de radar Prohibé



#### Ceintures et sièges

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour le conducteur et le passager des sièges avant d'une voiture. Les passagers des sièges arrières doivent porter une ceinture si le véhicule en est équipé. Si une personne est exempté pour des raisons médicales de cette obligation, il devra être en possession d'un certificat médical traduit en norvégien.

Un enfant de moins de 1.35 m doit être installé dans un système de retenue adapté à sa taille. Si l'enfant est placé dans un siège dos à la route, l'airbag doit être désactivé. Il est conseillé de placer les enfants de moins de 4 ans dans des sièges dos à la route ou dans des systèmes installés à l'arrière du véhicule. Un enfant de 135 à 150 cm peut utiliser une ceinture de sécurité et un réhausseur.



#### Portable et kit

Utilisation en main Interdit  
Avec un kit main-libre Autorisée

Amende de 150 €



#### Circulation à vélo

Port du casque NON

## ► Equipements obligatoires



### Equipements de sécurité

#### **Trousse de secours**

Facultative

#### **Extincteur**

Facultatif

#### **Triangle de signalisation**

Facultatif. Néanmoins, son utilisation sera obligatoire si le véhicule cause un danger sur la route pour les autres automobilistes. Par contre, si le véhicule est bien visible, les feux de détresse suffisent.

#### **Gilet de sécurité**

Facultatif



### Equipements hivernaux

#### **Pneus cloutés**

Autorisés du 1er novembre au 1er dimanche après Pâques. En cas d'utilisation, ils doivent être montés sur toutes les roues.

#### **Chaînes à neige**

Autorisées sur route enneigée ou verglacée

#### **Pneus hiver**

Recommandés selon les conditions climatiques. En cas d'utilisation, ils devront être montés sur toutes les roues.